

Délibération n°24/30032023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – L. GARNIER – C. RODARY – E. CARLIER – F. DIAZ – L. GRATTAROLY – L. PICHON – D. BONZY

EXCUSES : J. RUBIO (procuration Lucile GARNIER) – Gilles TETIN (procuration J. BRAISAZ) – Marianne FOUILLE (procuration C. CURTET) – Clotilde ORIOL (procuration C. RODARY)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 25/03/2023

OBJET : URBANISME

INSCRIPTION D'UNE MISSION AU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS DE L'AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

M. le Maire rappelle que l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise est une association réunissant un ensemble de personnes publiques, désireuses de mutualiser des moyens pour mener à bien un programme d'études et de réflexions en matière d'aménagement et de connaissance des dynamiques de développement des territoires. Ce programme d'études et de réflexions constitue le programme partenarial d'activités de l'Agence.

La commune de Saint-Paul de Varcès est membre de l'Agence.

Elle envisage de demander à l'Agence d'inscrire à son programme partenarial d'activités 2023, une demande d'assistance conforme aux dispositions de l'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme.

La mission d'assistance, à hauteur de 25 jours concernera le réaménagement de la place de l'Eglise et du centre du village.

L'Agence apportera notamment sa compétence pluridisciplinaire ainsi que sa connaissance des enjeux du territoire et de ses projets, donnant lieu à une subvention de 19.000€ au programme partenarial d'activités de l'Agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de demander à l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise d'inscrire à son programme partenarial d'activités 2023, une demande d'assistance pour le réaménagement de la place de l'Eglise et du centre du village
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la subvention de 19.000 euros au titre du programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
David RICHARD
Le 30 mars 2023**



Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary, F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention :